



## **Charte d'utilisation du site web biolit.fr**

### **Préambule**

La présente charte fixe les principes d'utilisation du site biolit.fr, plateforme web développée dans le cadre du programme national de science participative BioLit, ainsi que des données déposées par les observateurs sur celui-ci.

Cette charte est soumise à l'approbation des instances de gouvernance du programme BioLit et reste valide jusqu'à sa prochaine mise à jour.

Les principes de cette charte d'utilisation doivent être acceptés lors de l'inscription à biolit.fr.

### **Objectifs du programme BioLit**

BioLit est un projet développé par l'association Planète Mer.

BioLit vise à mobiliser et associer tous les publics sur des problématiques qui permettront de mieux connaître la biodiversité littorale.

Cela doit permettre de :

- Répondre à des grandes problématiques de gestion ou questions scientifiques en structurant et mobilisant les réseaux adéquats faisant appel au "grand public" ;
- Faire émerger des problématiques répondant aux préoccupations des usagers du littoral et mettre en œuvre un dispositif pour y répondre ;
- Sensibiliser tous les publics concernés à la fragilité et à la diversité du littoral en utilisant le vecteur que représente la science participative pour y parvenir.

Sur le long terme, l'objectif de BioLit est de disposer d'informations précises et régulières sur l'état du littoral afin d'améliorer les mesures de gestion et de protection de ces écosystèmes particuliers.

Planète Mer et ses partenaires fournissent les moyens, notamment techniques, nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

### **Collecte de données de suivi de la biodiversité littorale**

Biolit.fr est une plateforme web conçue par Naturel Solutions et Planète Mer accessible à l'adresse : [www.biolit.fr](http://www.biolit.fr).

Outre la diffusion d'informations généralistes sur le programme BioLit lui-même ainsi que sur la biodiversité côtière, biolit.fr permet la saisie, la validation, la bancarisation et la restitution, à un public le plus large possible, d'informations naturalistes collectées sur le littoral.

Cet outil, susceptible d'évolutions dans sa conception et dans sa gestion, répond à l'objectif d'amélioration des connaissances et de suivi de la biodiversité littorale dans le cadre du programme BioLit.

### **Gestion de Biolit.fr**

La plateforme biolit.fr est conçue et développée par la société Naturel Solutions.

La gestion du contenu de Biolit.fr est assurée par l'équipe projet BioLit constituée de salariés de l'association Planète Mer en qualité d'*administrateurs* du présent site web.

La gestion des inscriptions et l'animation du forum sont des missions relevant de cette même équipe.

Les règles de gestion des données naturalistes de biolit.fr sont prévues par l'article 2.

## **Définitions :**

### **Inscrit**

Il s'agit d'une personne, morale ou physique, ayant créé un compte utilisateur sur Biolit.fr

### **Données**

#### **- Données brutes**

Une donnée brute, dans Biolit.fr, est un ensemble d'informations composé *a minima* :

- d'une date ;
- d'un lieu ;
- d'un nom de taxon ;
- d'un nom d'auteur.

Cet ensemble pourra être complété le cas échéant par d'autres informations telles : l'effectif, le sexe, la photographie, la surface occupée, etc.

#### **- Données de synthèse**

Une donnée de synthèse est une compilation de données brutes ayant donné lieu, après traitement statistique, à une donnée sous forme de figure (graphique, carte, etc.) ou de tableau. Les données brutes, sous cette forme, ne sont alors plus individualisables.

#### **- Données personnelles**

Il s'agit des informations dont l'inscrit a fait mention lors de la création d'un compte sur Biolit.fr : nom, prénom, âge, localisation, téléphone, courriel. Celles-ci ne pourront être utilisées que par les *administrateurs* en vu d'un contact ultérieur nécessaire à la gestion des données brutes fournies par le participant.

### **Auteur**

Il s'agit de la personne, morale ou physique, ayant choisi d'intégrer ses données à biolit.fr.

## **Article 1 : Propriété intellectuelle**

### **Article 1.1 : Propriété du site web Biolit.fr**

Natural Solutions et Planète Mer sont les concepteurs de biolit.fr. En cas de besoin (Article 4 : Citation de la source de données biolit.fr), c'est Planète Mer qui est mentionné en tant que « producteur » (au sens *maitre d'ouvrage, investisseur*) de biolit.fr.

### **Article 1.2 : Propriété des données**

L'auteur inscrit possède un droit entier et inaliénable sur l'ensemble des données brutes qu'il a intégré à biolit.fr : il peut à ce titre utiliser, modifier et supprimer ses données comme bon lui semble, dans la limite des capacités techniques de biolit.fr.

L'auteur inscrit possède un droit conforme aux réglementations sur l'informatique et les libertés (voir *Mentions légales*) sur ses données personnelles, leur modification et leur suppression ainsi que celle de son compte utilisateur.

### **Article 1.3 : Photographies et films**

En apportant des photographies ou films à titre gracieux au programme BioLit via le site [www.biolit.fr](http://www.biolit.fr) de l'association Planète Mer, leurs auteurs acceptent implicitement qu'ils soient sur le site [www.biolit.fr](http://www.biolit.fr) et dans des publications liées au programme BioLit (sous forme papier, numérique et Internet).

Les images ne doivent pas être copiées sans autorisation pour une utilisation

commerciale, pour une diffusion publique, pour une mise en ligne sur un site Web autre que BioLit, pour des brochures ou affiches publicitaires. Les auteurs doivent être contactés directement pour obtenir une éventuelle autorisation.

Les écrivains photographes et vidéastes conservent le copyright (droit d'auteur) de leurs images. Leur nom est mentionné sur le site [www.biolit.fr](http://www.biolit.fr) sauf avis contraire de leur part.

## **Article 2 : Garantie et validation des données**

### **Article 2.1 : Garantie qualité des données**

L'auteur inscrit à biolit.fr s'engage à y déposer des données collectées lors de ses propres observations.

Planète Mer met en place les solutions permettant au plus grand nombre de participer aux différents processus de collecte de données dans le cadre de BioLit. Si un doute subsiste lors de la transmission d'une donnée, l'auteur a la possibilité de contacter l'équipe projet BioLit qui lui fournira son aide afin de produire la donnée la plus précise possible.

Dans le cas du dépôt d'une donnée issue d'une observation collective, l'auteur s'engage à le faire avec l'accord des autres parties concernées.

L'auteur s'engage sur la véracité des données, aussi bien naturalistes que personnelles, déposées dans biolit.fr. Dans le cas d'une transmission de données fictives, l'auteur s'expose à des sanctions telles que sa désinscription de la plateforme biolit.fr et la suppression de ses données.

### **Article 2.2 : Personnes et instances responsables de la validation des données**

Une donnée naturaliste se voit attribuer, dès son dépôt par son auteur dans biolit.fr, le statut de donnée « En cours de validation ».

Les données brutes « En cours de validation » sont vérifiées individuellement, sur la base des informations fournies, par un membre de l'équipe projet BioLit. En cas d'erreur détectée, l'auteur est contacté par un administrateur afin de modifier la donnée transmise.

Les données brutes « validées » sont signalées à leurs auteurs après changement du statut par un membre de l'équipe projet BioLit en charge de la validation des données.

Le processus de validation des données, tenant compte notamment de la quantité et de la fréquence des données déposées dans biolit.fr, est susceptible d'évoluer vers la création de *comités de validation*, voire d'opération automatisant la validation pour certain type de données.

Seules les données validées participent aux données de synthèses, aux restitutions effectuées sur biolit.fr et aux autres cas d'utilisations précisés dans l'article 3.

## **Article 3 : Utilisation des données**

### **Article 3.1 : Restitutions accessibles tous publics**

Les données déposées dans biolit.fr sont consultables par tout internaute, inscrit ou non, visitant biolit.fr :

- Sous forme cartographique pour les données de synthèse ;
- Sous forme de liste pour les données brutes.

L'export de données brutes ou synthétiques n'est quant à lui pas accessible (pour le moment). Les règles de consultation des données, d'accessibilité aux requêtes et à l'export, sont modifiables ultérieurement. Les données seront livrées au Service du Patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle pour renseigner l'Inventaire national du Patrimoine naturel (INPN) et le Système d'Information Nature et Paysages (SINP).

### **Article 3.2 : Utilisation par Planète Mer**

L'ensemble des données déposées dans biolit.fr est utilisé en premier lieu par Planète Mer dans le cadre de ses activités liées au programme BioLit et dont les objectifs sont décrits en préambule.

### **Article 3.3 : Utilisation par les partenaires de Planète Mer**

Des droits d'accès aux données pourront être attribués aux partenaires de Planète Mer dans le cadre du programme BioLit.

Ces accès devront être approuvés par les instances de gouvernance du programme. Les accès fournis ne concerneront pas l'intégralité des données brutes mais seront limités (emprise spatiale, groupe d'espèces, pas de temps).

### **Article 3.4 : En dehors des partenariats**

Des droits d'accès aux données pourront être attribués aux personnes morales ou physiques en faisant la demande. Ces accès devront être approuvés par les instances de gouvernance du programme. Les accès fournis ne concerneront pas l'intégralité des données brutes mais seront limités (emprise spatiale, groupe d'espèces, pas de temps).

## **Article 4 : Citation de la source de données biolit.fr**

### **Article 4.1 : Dans le cas des données isolées**

Les données isolées et les jeux de données peu complexes sont cités en mentionnant le ou les noms d'auteur, le nom du porteur du projet BioLit, l'adresse de la plateforme web et la date à laquelle l'extraction a été effectuée :

[Auteur(s)]/Planète Mer, in <http://www.biolit.fr/> (extraction le JJ/MM/AAAA)

### **Article 4.2 : Dans le cas des jeux de données complexes**

Les jeux de données complexes impliquant un nombre d'auteurs trop important pour pouvoir être mentionnés de manière lisible sont cités en mentionnant le nom du porteur du projet BioLit, l'adresse de la plateforme web et la date à laquelle l'extraction a été effectuée :

Planète Mer, in <http://www.biolit.fr/> (extraction le JJ/MM/AAAA)